

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de BLOIS  
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

=====

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois , le 6 juillet à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIUO, Christian ROUBALAY, Philippe POITOU, Sylvaine GENDRAULT*

***Délibération 4***

***Objet : Règlement financier et contrat de prélèvement automatique***

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la délibération prise le 12 décembre 2022 validant le règlement financier annexé au contrat de prélèvement automatique.

Il convient, à ce jour, de légèrement modifier ledit règlement tel que joint en annexe aux présentes pour les demandes de mise en place de la mensualisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après avoir pris connaissance de ce projet, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE**

**Le règlement financier dans sa nouvelle version.**

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 7 juillet 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA

